RCS : EPINAL
Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00042
Numéro SIREN : 519 032 288
Nom ou dénomination : SARL AB PUISSANCE 5

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2019 sous le numéro de dépôt 3033

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
EPINAL

Espace Judiciaire J-V Daubié
Place Jeanne d'Arc
88000 EPINAL

Tél : 03 54 59 18 50

SARL AB PUISSANCE 5
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

V/REF :
N/REF : 2010 B 42 / 2019-B-3033

Le greffier du tribunal de commerce d'Epinal certifie qu'il a reçu le 28/06/2019,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2018.

Concernant la société

SARL AB PUISSANCE 5
Société à responsabilité limitée à associé unique
Ferme de la Beaucourt
88320 Lamarche

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-B-3033 le 28/06/2019

R.C.S. EPINAL 519 032 288 (2010 B 42)

Fait à EPINAL le 28/06/2019,

LE GREFFIER



SARL AB PUISSANCE 5
au capital de 6 000 €

Ferme de la Beaucourt
88 320 AUREIL MAISON
R.C.S. : D 519 032 288

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AU VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 28 mai 2019

◆PREMIÈRE RÉSOLUTION : APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant et pris connaissance des comptes sociaux de l'exercice clos le 31/12/2018, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ DEUXIÈME RÉSOLUTION : QUITUS AU GÉRANT

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Antoine BERCAND, gérant, quitus de sa gestion au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

◆ TROISIEME RÉSOLUTION : AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'Assemblée Générale, constatant que l'exercice clos le 31/12/2018 se solde par un résultat bénéficiaire de 29 438,41 €, décide de l'affecter de la façon suivante :

- Report à nouveau pour un montant créditeur de 29 438,41 €

Cette résolution, mise au vote est adoptée à l'unanimité

Antoine BERCAND, Gérant



2019

DOSSIER : 88102912

13/05/2019:13:33

ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

D.G.I 2065

Devise **EURO**

EXERCICE

Du 01/01/2018

Au 31/12/2018

Régime	Réel Normal		Réel Simplifié	X
Si PME innovantes		Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)		

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social si différente de l'adresse du principal établissement
SARL AB PUISSANCE 5	AD1
	AD2
tél:	CP ville

Adresse du principal établissement	Ancienne adresse en cas de changement:
FERME DE LA BEAUCOURT	AD1
	AD2
88 320 **LAMARCHE**	CP ville

Centre des impôts : SIE DE VITTEL — BP89

38 PLACE DE LA MARNE — 88 803 VITTEL CEDEX

REGIME FISCAL DES GROUPES

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, n°identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère

Nom Comp. — Ad1

Forme — N°ident — Ad2

CP — Ville

B ACTIVITE

Si vous avez changé d'activité : — Activités exercées (libellés) : **Production d électricité**

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal Bénéf. imposable à 33 1/3% ou à 31% : **0** — Bénéfice imposable à 28% : **0** — Déficit : **0**

Bénéfice imposable à 15% : **34 633**

2 Plus-values PV à long terme imposables à 15% — Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)

PV à long terme imposables à 19% — Autres PV imposables à 19% — PV à long terme imposables à 0% — PV exonérées (art 238 quindecies)

3 Abattements ou exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle CGI (44 sexies) — Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies -0 A — Zone franche urbaine - territoire entrepreneur, art.44 octies A — Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies

Ent. nouvelle CGI (44 septies) — Zone franche d'act.(44 quaterdecies) — Zone restruct. défense (44 terdecies) — Pôle de compétitivité, art.44 undecies

SII cotée — Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré — Plus values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art.244 quater W — dans le secteur du logement social, art.244 quater X

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt

2. Au titre des revenus auxquels est attaché un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNEES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

Nom — Forme — N°ident — Ad1 — CP — Ville

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre et indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe ci-dessous :

Nom — Forme — N°ident — Ad1 — CP — Ville

G COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptablité informatisée ? **OUI** — Si oui, indication du logiciel utilisé : **ISTEA**

Nom et adresse du comptable:	S/I: I	Nom et adresse du conseil:	S/I:
GERARD CLEMENT	tél:	**GERARD CLEMENT**	tél:
comp.		comp.	
AD1	**CEGAR**	AD1	**CEGAR**
AD2	**1068 RUE DE LA GARE**	AD2	**1068 RUE DE LA GARE**
CP **88 550** Ville **POUXEUX**		CP **88 550** Ville **POUXEUX**	

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: — N° d'agrément:

nom

comp.

AD1

Visa : CGA **X** Viseur conventionné

AD2

CP Ville

Certifié conforme

AB

D.G.I 2065 BIS

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES

1 Montant global brut des distributions:	payées par la société elle-même	a	
	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
2 Montant des distrib. correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas les bénéficiaires:		c	
3 Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts:		d	
4 Montant des autres distributions:		e	
		f	
		g	
		h	
5 Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%		i	
6 Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%		j	
7 Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom prénom domicile qualité (associé, ass gérant)

- SARL : tous associés, - SCA : associés gérants
- SNC ou SCS : associés en nom ou commandités
- SEP, sté coprop. navires : associés, gérants et coparticipts

Nom, Prénom	Qual.	Adresse	CP	Commune	SARL Nbre parts soc. assoc.	Année de verst	Sommes versées au cours de la période retenue pour l'assiette impôt stés — Montant des sommes versées: à titre de trait. indemn.	représ., mission, déplact indemn. forfait.	représ., mission, déplact indemn. remb.	titre frais professionnels indemn. forfait.	titre frais professionnels indemn. rembours.

J DIVERS

Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)		Adresse des autres établissements	
Nom		Ad1	
Comp		Ad2	
Ad1		Cp	
Ad2		Ville	
Cp			
Ville			

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS1 ou modèle 2460 de 1999, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 20A ou colonne 5 du modèle 2462.	4 518
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLT imposées à 15%	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
	MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	MVLT restant à reporter	

D.G.I 2033-A

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

Durée de l'exercice en nombre de mois	12 mois	Durée de l'exercice précédent	12 mois

ACTIF		Brut 1		Amort - Provisions 2	Net N 3	Net N - 1 4
Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012			
Immobilisations incorporelles - Autres	014	11 694	016	11 694		
Immobilisations corporelles	028	496 827	030	237 243	259 583	292 486
Immobilisations financières (1)	040	22 233	042		22 233	215
TOTAL I	044	530 755	048	248 938	281 816	292 701
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
Stocks marchandises	060		062			
Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
Créances (2) clients et comptes rattachés	068		070			
Créances autres (3)	072	2 123	074		2 123	3 452
Valeurs mobilières de placement	080		082			15 000
Disponibilités	084	32 885	086		32 885	29 096
Charges constatées d'avance	092		094			
TOTAL II	096	35 009	098		35 009	47 548
TOTAL GENERAL (I + II)	110	565 764	112	248 938	316 825	340 250

PASSIF			Exerc. N	Exerc. N-1
Capital social ou individuel		120	6 000	6 000
Ecarts de réévaluation		124		
Réserve légale		126		
Réserves réglementées		130		
Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres	131	132	734	734
Report à nouveau		134	29 906	
Résultat de l'exercice		136	29 438	29 906
Provisions réglementées		140		
TOTAL I		142	66 079	36 641
Provisions pour risques et charges **TOTAL II**		154		
Emprunts et dettes assimilées		156	247 432	286 969
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
Fournisseurs et comptes rattachés		166	442	418
Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N	169 10	172	2 870	16 220
Produits constatés d'avance		174		
TOTAL III		176	250 746	303 609
TOTAL GENERAL (I + II + III)		180	316 825	340 250

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195 204 355
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immo. ac.	182 22 018
(3) Dont comptes courants associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA	184

Certifié conforme

2019
DOSSIER : 88102912

D.G.I 2033-B

13/05/2019:13:33
ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

Devise EURO
EXERCICE
Du 01/01/2018
Au 31/12/2018

A - RESULTAT COMPTABLE						N	N-1
Ventes de marchandises	dont export {	209			210		
Production vendue biens	et livraisons {	215			214	92 983	95 019
Production vendue services	intracommunautaires {	217			218		
Production stockée					222		
Production immobilisée					224		
Subventions d'exploitation reçues					226		
Autres produits					230		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (1)				232	92 983	95 019
Achats de marchandises (y compris droits de douanes)					234		
Variation de stock (marchandises)					236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					240		
Autres charges externes	{dont crédit-bail mobilier		immobilier		242	12 213	13 373
Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle)	243	1 104		244	1 255	1 137
Rémunérations du personnel					250	4 518	3 456
Charges sociales					252	781	1 229
Dotations aux amortissements					254	32 903	32 903
Dotations aux provisions					256		
Autres charges	{dt provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger	259			262		
	{dt cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles	260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	51 673	52 100
1 - Résultat d'exploitation (I - II)					270	41 310	42 919
Produits financiers				(III)	280	18	391
Produits exceptionnels				(IV)	290		
Charges financières				(V)	294	6 695	8 169
Charges exceptionnelles	{dt amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI)	300		
	{dt amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices				(VII)	306	5 195	5 234
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III+ IV) - charges (II + V + VI + VII)					310	29 438	29 906
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	29 438	314
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316		
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					318		
Provisions non déductibles (report de la case 780 -2033D)					322		
Impôts et taxes non déductibles					324	5 195	
Divers*, dont intérêts excédentaires cptes-cts d'associés	247		écarts val.	248	330		
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997

Déductions											
	entr nouvelle (44 sexies)	986		zone franche urb (44 octies et 44 octies A)	987		Zone restruct. défense (44 terdecies)	127			
	Zone revitalisation rurale (44 quindecies)	138		Bassins d'emploi redyn. (art.44 duodecies)	991		Pôle compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		342	
	reprise d'entr en difficulté (44 septies)	981		jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989						
	ZFA 44 quaterdecies	345		Investissements outre mer	344		Bassins urbains à dynamiser - BUD (art.44 sexdecies)	992			
	Divers, dont :	Créance report en arrière du déficit	346				Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	)	350	
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs							Bénéfice col. 1, déficit col. 2	352	34 633	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entr. I. S. seulement)								356			
Déficits antérieurs reportables							dt imputés sur le résultat			360	
Résultat fiscal après imputation des déficits							Bénéf. col 1, Déf. col 2	370	34 633	372	

Certifié conforme
AB

D.G.I 2033-B

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

Détail des divers à réintégrer (case 330)	Montant
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Détails de divers à déduire (case 350)	Montant
0	0
Les lignes suivantes sont calculées automatiquement	

Certifié conforme

AB

D.G.I 2033-C

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

I - IMMOBILISATIONS Actif immobilisé	Val. brute immo début ex.		Augmentations		Diminutions		Val brute fin		Réévaluation légale Val orig. im
Immo incorp - Fonds commercial	400		402		404		406		
Immo incorp - Autres	410	**11 694**	412		414		416	**11 694**	
Immo corporelles - Terrains	420		422		424		426		
Immo corporelles - Constructions	430	**496 827**	432		434		436	**496 827**	
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	440		442		444		446		
Immo. corp. - Install. gén amén. div	450		452		454		456		
Immo. corp. - Matériel de transport	460		462		464		466		
Immo. corp. - Autres immo corp.	470		472		474		476		
immobilisations financières	480	**215**	482	**22 018**	484		486	**22 233**	
TOTAL	490	**508 737**	492	**22 018**	494		496	**530 755**	

II - AMORTISSEMENTS Immobilisations Amortissables	Montant amort. début exer.		Augm. dotations ex.		Diminutions : amorts aff. élmts sortis et reprises		Mont. amort. fin ex	
Immobilisations incorporelles	500	**11 694**	502		504		506	**11 694**
Immo corporelles - Terrains	510		512		514		516	
Immo corporelles - Constructions	520	**204 340**	522	**32 903**	524		526	**237 243**
Immo. corp. - Install. tech. mat. et ...	530		532		534		536	
Immo. corp. - Install. gén amén. div	540		542		544		546	
Immo. corp. - Matériel de transport	550		552		554		556	
Immo. corp. - Autres immo corp.	560		562		564		566	
TOTAL	570	**216 035**	572	**32 903**	574		576	**248 938**

III - PLUS OU MOINS VALUES

Nature des immobilisations	Valeur d'actif		Amortiss.		Valeur résiduelle		Prix cession	
TOTAL	578		580		582		584	

Nature des immobilisations	Plus ou moins-values									
	Court terme		Long terme							
			19%		15% ou 12,8%		0%			
	586		581		587		589			
PV taxables à 19 % 579		Régularisations	590		583		594		595	
Résultat net de la concession et de la sous-concession de droits de la propriété industrielle, régime de la PV à LT (CGI art 39 terdecies)					591					
TOTAL	596		585		597		599			

Certifié conforme

AB

D.G.I 2033-D

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

I RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

A - Nature des provisions	Montant début ex.	augmentations	diminutions	Montant fin ex
Prov. réglementées Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
Dont majorations exeptionnelles de 30 %	601	603	605	607
Provisions réglem. Autres prov. réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges	620	622	624	626
Prov. pour dépréc. Sur immobilisations	630	632	634	636
Prov. pour dépréc. Sur stocks et en cours	640	642	644	646
Prov. pour dépréc. Sur clients et cptes rattachés	650	652	654	656
Prov. pour dépréc. Autres pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL	680	682	684	686

B - Mvts affect. la provision pour amort. dérog.	Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales agencements aménagements divers	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

C - Ventil. des dot. aux prov. et ...		
1	Indemn. congés	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter L322 du tableau 2033-B	780	

II DEFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 124
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Certifié conforme

AB

2019
DOSSIER : 88102912

13/05/2019:13:33

ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

D.G.I 2033-E
DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

Devise : EURO

EXERCICE

Du : 01/01/2018

Au : 31/12/2018

Désignation de l'entreprise :

Exercice ouvert le : 01/01/2018 et clos le : 31/12/2018 Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	376	
Dont apprentis	657	
Dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-value de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105	
Total 1	106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitations reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
Total 2	144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	
variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à dispositions dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150	
Total 3	152	
IV Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée **Total 1 + Total 2 - Total 3**	137	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les n°1329-AC et 1329-DEF)	117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un monoétablissement au sens de la CVAE, veuillez compléter la cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n°1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence 024	160	
Date de cessation	186	

Certifié conforme
AB

2019
DOSSIER : 88102912

13/05/2019:13:33

ISTEA 2019 - 14 - 1 - 2

2033F COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Devise : **EURO**

EXERCICE

Du : 01/01/2018

Au : 31/12/2018

Désignation	SARL AB PUISSANCE 5	N° SIRET	51903228800010

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	902	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	903	2	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	904	60

1 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES MORALES

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	Nombre de parts	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

2 - CAPITAL DETENU PAR DES PERSONNES PHYSIQUES

Nom patronymique	Prénom	Nom marital	Nombre de parts	Date Naiss.	Dép naiss	Commune nais.	Pays nais.	N°	Bis/ Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	%
BERCAND	BERNARD		31	05/03/1961	88	NEUFCHATEAU	FR				FERME DE LA BEAUCOURT	88320	LAMARCHE	FR	51.67
BERCAND	ANTOINE		29	11/04/1990	88	EPINAL	FR				12 RUE DE LA FONTAINE	88320	LAMARCHE	FR	48.33

Certifié conforme

AB

2033G
LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Devise : EURO

EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905	

Forme juridique	Dénomination	Numéro Siren	N°	Bis/Ter	Type voie	Nom de voie	Code postal	Commune	Pays	% de détention

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2018

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

Désignation et n°SIREN de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé					
Dés					
Ad1				Ad2	
CP		Ville		Siren groupe	
Désignation et n°SIREN de la société tête de groupe					
Dés					
Ad1				Ad2	
CP		Ville		Siren groupe	
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes				PME au sens communautaire	

I - REDUCTION ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et eversements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi		271
Dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt	1	4 518
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiment des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôts résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		
Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (art. 220 sexies du CGI)		
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (art. 220 quaterdecies du CGI)		
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI)		
Autres crédits d'impôts		

II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE (3)	
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CREANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CREANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNEE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
Autres crédits d'impôts	

Certifié conforme

AB

Réductions et crédits d'impôts de l'exercice

Dépenses engagées au titre de 2018

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (utilisation de la valeur Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédits d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Crédits d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Crédits d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédits d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédits d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Crédits d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédits d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédits d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédits d'impôt en faveur de la recherche	
Crédits d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	

Certifié conforme

AB

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

ANNEXE A L'IMPRIMEE 2065
TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
(article 219-I-b du CGI; article 46 quater-OZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIETE :
SARL AB PUISSANCE 5 FERME DE LA BEAUCOURT
88320 LAMARCHE

N° de SIRET du principal établissement : 51903228800010
Code APE :
Adresse du siège social si différente :

I - RESULTAT DE L'EXERCICE	
A- Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a : Bénéfice net de l'exerc.avant imput.des déficits ant.	34 633
(tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033B, ligne 352)	
b : Dont plus-value nette à court terme	
(tab 2059A, total col 11 ou tab 2033C, ligne 596)	
c : Déficits ou amort.réputés différés imputés sur l'exerc.	
(tab 2058A, ligne XL ou XM ou tab 2033B, lig.360 et 368)	
B- Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d : Plus-value nette à long terme de l'exercice	
Pour les entrep.soumises au régime RN,tab 2058A, lig WV	
e : Dont résultat net à la concession de licences d'exploit	
d'éléments mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies du CGI	
(tab 2059A, ligne 17 ou tab 2033C, lig 591)	
f : Dont moins-values à LT ou déficits imp. sur l'exercice	
(pour les entrep.soumises au RN,tab 2058A, lig WW et XB)	
II - BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT	34 633
g : Montant max éligible au tx réduit(38120xdurée de l'exo)	38 120
h : Dont plus-value nette à CT imposable (1)	0
i : Dont résultat net imposable dans les conditions de droit	34 633
commum autre que la PV nette à CT de l'exercice	
j : Dt résultat net imp.de la concession de licences d'explo	0
d'élts mentionnés au 1 de l'art 39terdecies du CGI (2)	
k : Dt PV nette LT autre que le résultat net imp. de la concess.	
de licences d'explo d'élts mentionnés au 1 de l'art 39 terd.	
Total lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imp 2065	34 633
l : III BENEFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL (a-c-h-i)	
à reporter cadre C-1 de l'imprimé 2065	
m : IV PLUS VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19%	
(tot des lig (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imp 2065)	

(1) la PV nette à CT peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres élts concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.En cas de déficit des exercices ant. imputés sur le résultat de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002
(2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation d'élements mentionnés au 1 de l'art 39 terdecies peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la PV à LT de l'exercice. En cas d'imputation de MV nette à LT d'exercices antérieurs ou du déficit de l'exercice voir paragraphe 78 de l'inst 4 H 4-02 du 11/10/2002

Certifié conforme

AB

1330-CVAE

Devise : EURO
EXERCICE
Du : 01/01/2018
Au : 31/12/2018

DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES (ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)

Dénomination de la société :	**SARL AB PUISSANCE 5**
SIRET de l'établissement principal :	**51903228800010**

I - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE

Période de référence	Exercice du	**01/01/2018**	au	**31/12/2018**
VALEUR AJOUTEE SOUMISE A LA CVAE			A2	**88 988**
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE			A3	**92 983**
CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE DU GROUPE			B6	
DATE DE CESSATION DE L'ENTREPRISE				

Déclarant :		
	Date :	**13/05/2019**
	Lieu :	**LAMARCHE**
	Nom du signataire :	**BERCAND ANTOINE**
	Qualité du signataire :	**EXPLOITANT**

II - REPARTITION DES SALARIES

A - LISTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ENTREPRISE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
A4	A5	A6	A7	A8/A9

B - LISTE DES CHANTIERS ET DES LIEUX D'EXERCICE DES SALARIES EMPLOYES PLUS DE TROIS MOIS HORS DE L'ENTREPRISE

Numéro du département	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Equivalents temps plein travaillés
B1	B2	B3	B4/B5

Certifié conforme

AB

TABLEAU DE LA VALEUR AJOUTEE ET DE LA CAPACITE DE PRODUCTION DES ENTREPRISES PRODUISANT DE L'ELECTRICITE

ARTICLE 1519 D,1519 E ET 1519 F DU CGI

A - MONTANT DE LA VALEUR AJOUTEE DES UNITES DE PRODUCTION D'ELECTRIITE

Valeur ajoutée globale (2059-E et 2033-E)	B7	
Ratio montant des charges afférentes à l'activité de production d'électricité / Montant total des charges de l'entreprise	R1	**0.00**
Puissance installée totale des seuls établissements décrit aux articles 1519 D,1519 E et 1519 F / Puissance installée totale de l'ensemble des établissements	R2	**0.00**
Valeur ajoutée correspondant uniquement à celle créée par les unités de production d'électricité. (B7 * R1 * R2)	C1	

B - LISTE DES ETABLISSEMENTS COMPRENANT DES INSTALLATIONS DE PRODUCTION D'ELECTRICITE D'ORIGINE PHOTOVOLTAIQUE OU EOLIENNE MENTIONNEES AUX ARTICLES 1519 D, 1519 E ET 1519 F DU CGI

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Libellé de l'établissement et commune de localisation	Code INSEE du département	Code INSEE de la commune	Multi	Capacité de production en KW
C8	C9	D3	D1	D2	D4

C - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES ETABLISSEMENTS MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES A L'EXCEPTION DES OUVRAGES HYDROELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée	Somme des bases CFE

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Type installation	Base CFE	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E1	E2

Certifié conforme

AB

D - REPARTITION DE LA VALEUR AJOUTEE DES OUVRAGES HYDOELECTRIQUES CONCEDES OU D'UNE PUISSANCE SUPERIEURE A 500 KW VISES A L'ARTICLE 1475 DU CGI MENTIONNES AU B SITUES SUR PLUSIEURS COMMUNES

NIC établissement	Libellé de l'établissement	Valeur ajoutée

NIC (5 derniers chiffres du SIRET)	Commune de localisation	Code INSEE de la commune	Pourcentage de répartition	Valeur ajoutée correspondante
D6	D7	D8	D9	E2

Certifié conforme

AB